

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2009832	Date d'inspection Le 20 avril 2023	
Nom de l'établissement Les Flots		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -Le ratio est respecté durant la visite
 -Les jeux extérieurs se font deux fois par jour, si les conditions météorologiques le permettent
 -Le dîner ainsi que la collation sont servis aux enfants à des heures reconnues
 -Le temps désigné aux siestes est adapté et répond aux besoins des enfants
 -Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. Le matériel proposé est suffisant et varié pour tous les enfants présents.
 -Rencontre avec la nouvelle directrice de l'établissement, explication et révision de la liste de vérification utilisée lors des inspections.

Observations : Les enfants jouaient dehors durant la visite.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2023

Date

original signé par
Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2023

Date